



2026

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Matran

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Déchetterie

Horaire annuel

Du 1er janvier au 31 décembre

Lundi : 17h00 - 19h00

Mercredi : 15h30 - 19h00

Vendredi : 16h00 - 19h00

Samedi : 08h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00

Sacs-poubelle SACCO

Les sacs-poubelle sont vendus dans les commerces de Matran aux tarifs suivants :

Rouleau de 10 sacs de 17 litres : CHF 11.60

Rouleau de 10 sacs de 35 litres : CHF 21.-

Rouleau de 10 sacs de 60 litres : CHF 33.50

Rouleau de 5 sacs de 110 litres : CHF 31.-

Sacs officiels pour plastiques ménagers

Les sacs officiels pour les plastiques ménagers sont en vente dans les commerces de Matran par rouleau de 10 sacs de 60 litres.

Ces sacs sont à ramener à la déchetterie.

Contact et infos

Administration communale

Route de l'Ecole 6

Case postale

1753 Matran

026 402 12 12

commune@matran.ch

www.matran.ch

Fricompost SA

Adresse

Fricompost SA Posieux

Route de la Combe 46

1725 Posieux

026 401 04 50

Horaire

Du lundi au vendredi

07h00 - 11h30 / 13h00 - 16h30

Centre de Collecte de Toxiques Ménagers (CCTM)

Adresse

STEP de Villars-sur-Glâne

Route Ste-Apolline 20

1752 Villars-sur-Glâne

026 408 32 80

step@villars-sur-glane.ch

Horaire

Mardi : 13h30 - 16h30

Mercredi : 13h30 - 16h30

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2026

Calendrier

Matran

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J	1 Nouvel-An			2		4 Fête-Dieu
V	2 Lendemain de Nouvel-An			3 Vendredi-Saint	1	5
S	3			4	2	6
D	4	1	1	5	3	7
L	5	2	2	6 Lundi de Pâques	4	8
M	6	3	3	7	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13	11	15
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14 Ascension	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20	18	22
M	20	17	17	21	19	23
M	21	18	18	22	20	24
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24	28
L	26	23	23	27	25 Lundi de Pentecôte	29
M	27	24	24	28	26	30
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30			
M			31			



2026

Calendrier

Matran

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale	5	3		5
D 5		2	6	4	1 Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26 Saint Etienne
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien **trier** ?

Les types de déchets



Ordures ménagères

A mettre dans des sacs taxés "SACCO", à déposer dans les conteneurs ou en bordure de route le jour de la collecte. Les sacs hors des points de collectes ne seront pas ramassés.



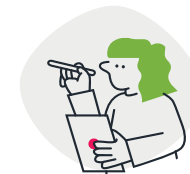
Tubes lumineux (néon) / LED

A déposer à la déchetterie ou aux points de vente. Les lampes à incandescence sont à éliminer dans des sacs taxés.



Déchets inertes (petites quantités)

A déposer à la déchetterie.



Déchets encombrants combustibles

A déposer, entièrement démontés, à la déchetterie. Seuls les déchets ayant un diamètre **supérieur à 25 cm** sont acceptés. Ramassage 3x/année sur inscription.



Appareils électriques et électroniques

A déposer aux points de vente ou à la déchetterie. Les frigos et les congélateurs doivent être ramené aux points de vente ou à Sogetri à Avry.



Berlingots / Briques à boissons

A éliminer avec les ordures ménagères dans des sacs taxés "SACCO" ou dans les sacs officiels pour les plastiques à déposer à la déchetterie.



Papier

A déposer à la déchetterie.



Médicaments

A ramener en priorité aux points de vente ou au Centre de Collecte de Toxiques Ménagers (CCTM).



Cartouches d'encre pour imprimantes

A ramener aux points de vente ou à déposer à la déchetterie.



Déchets compostables ménagers

A déposer à la déchetterie.



Bois

A déposer à la déchetterie.



Couche-culotte

A mettre dans des sacs transparents, à déposer le jour de la collecte à côté des conteneurs ou en bordure de route. Les sacs hors des points de collectes ne seront pas ramassés.



Dépouilles d'animaux

Au centre collecteur régional Sanima à Châtillon (tél. 026 305 22 75). Il est interdit de les enterrer.



Verre

A déposer à la déchetterie ou aux points de collectes.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer à la déchetterie.



Textiles et chaussures

A déposer à la déchetterie. Sont collectés vêtements et chaussures propres en bon état, linge de maison, rideaux, duvets. les vêtements en mauvais état sont à éliminer dans des sacs taxés "SACCO".



Peintures

A ramener en priorité aux points de vente ou au Centre de Collecte de Toxiques Ménagers (CCTM).



Sagex

A déposer dans la benne d'encombrants à la déchetterie.



Huiles minérales et végétales

A déposer à la déchetterie.



Flacons en plastique avec bouchon

A éliminer avec les ordures ménagères dans des sacs taxés "SACCO" ou dans des sacs officiels pour les plastiques à déposer à la déchetterie.



Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer à la déchetterie ou aux points de vente. Toutes les capsules alu compatibles Nespresso et les capsules de thé Special.T.



Pneus

A ramener aux points de vente.



Autres déchets plastiques

A déposer avec les ordures ménagères dans des sacs taxés "SACCO" ou les sacs officiels pour plastiques à la déchetterie. Certains récipients en plastique sont récupérés par les centres commerciaux.



Cendres de bois

A déposer à la déchetterie.



PET

A ramener en priorité aux points de vente ou à déposer à la déchetterie, après les avoir comprimés. Uniquement avec le sigle PET (boissons).



Aérosols

A ramener aux points de vente ou au Centre de Collecte de Toxiques Ménagers (CCTM).



Carton propre

A déposer à la déchetterie.



Piles et accumulateurs

A déposer à la déchetterie ou aux points de vente.



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer à la déchetterie.



Déchets spéciaux des ménages

A ramener en priorité aux points de vente ou au Centre de Collecte de Toxiques Ménagers (CCTM).

Mon réflexe TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- J'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- Je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- Autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Déchets verts compostables

Seuls les déchets verts en faibles quantités sont admis à la déchetterie. Les déchets tels que cotonéasters, branchages, arbustes, feuilles mortes etc. peuvent être acheminés à l'installation de compostage Fricompost à Posieux. Pour utiliser ce service une attestation est disponible sur le site internet de la commune. Elle doit être transmise à l'administration communale, soit par courriel, soit au guichet, avant de se rendre à Posieux. L'attestation peut également être commandée par téléphone auprès de l'administration communale.

Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées dans des sacs officiels "SACCO" de couleur grise de 17, 35, 60 et 110 litres ou dans des conteneurs de 800 litres avec des sacs officiels disponibles dans les grandes surfaces ou des clips officiels disponibles à Gevisier Sàrl à Marly. Le ramassage se fait le lundi en fin de matinée (sauf les jours fériés où le ramassage se fait le mardi).

Déchets plastiques ménagers

Les commerces de Matran vendent des sacs pour récolter les déchets plastiques ménagers par rouleau de 10 sacs de 60 litres. Ces sacs sont à ramener à la déchetterie.

Ramassage des déchets encombrants incinérables démontés

A déposer, entièrement démontés, à la déchetterie ou sur la voie publique lors des ramassages 3 fois par année : les 2^{èmes} lundis des mois d'avril, juillet et octobre. S'inscrire auprès de l'administration communale avant le ramassage.

Ramassage des sapins de Noël naturels

A déposer à la déchetterie ou sur la voie publique lors du ramassage qui est le 2^{ème} lundi du mois de janvier. S'inscrire auprès de l'administration communale avant le ramassage.

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.). Selon les règlements communaux en vigueur, une participation lors d'achats de sacs officiels "SACCO" ainsi qu'une taxe ordure de CHF 50.00 pour l'année 2026 seront perçues.

